

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mai 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} mai 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

Le Comité contre le terrorisme a reçu le rapport ci-joint, présenté par l'Équateur en application de la résolution 1624 (2005) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Neven **Jurica**



Annexe

**Lettre datée du 16 avril 2008 adressée au Président
du Comité contre le terrorisme par la Représentante permanente
de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Équateur sur l'application de la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité, relative à l'incitation à l'exécution d'actes de terrorisme (voir appendice).

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) María Fernanda **Espinosa**

Appendice

Rapport de l'Équateur sur l'application de la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité*

Réforme du cadre juridique

Le chapitre IV du Code pénal équatorien, dont les articles pertinents sont joints au présent rapport, érige en infraction les actes de sabotage et de terrorisme. Cet instrument fait l'objet d'une réforme permanente en raison des nouvelles menaces et compte tenu des obligations découlant des conventions internationales contre le terrorisme que l'Équateur a ratifiées. Il établit la compétence territoriale et énonce le principe de la nationalité active, qui étend l'application de la loi équatorienne aux infractions commises par des ressortissants équatoriens dans un autre.

L'Équateur s'emploie actuellement à modifier sa Constitution pour mettre en place une structure juridique interne et un cadre politique qui répondent à la situation et aux besoins actuels du pays et qui soient adaptés aux cadres internationaux existants.

L'Équateur a prévu d'autres réformes pénales, bancaires et douanières qui faciliteraient l'application de mesures antiterrorisme, notamment les mesures contre le financement du terrorisme. Il envisage également d'adopter une nouvelle stratégie institutionnelle qui confierait au Bureau du Procureur général la direction des services chargés de contrôler le trafic de drogues et le blanchiment d'argent.

Le projet de réforme du Code pénal est élaboré en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

Contrôle des frontières

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1624 (2005), l'Équateur prête une attention particulière à la protection de ses frontières. La situation actuelle en Colombie l'oblige à maintenir un effectif de près de 11 000 soldats et policiers le long de sa frontière septentrionale (663 km).

Entre 2004 et 2007, les opérations de contrôle se sont multipliées et ont permis de démanteler 164 campements clandestins de groupes irréguliers, avec espaces d'habitation et laboratoires de fabrication de drogues, et de confisquer des armes et des équipements de transmission.

Réfugiés, contrôle de l'immigration et sécurité

Le conflit interne en Colombie a également causé un grave problème humanitaire, dont l'Équateur doit affronter et gérer les lourdes conséquences. Depuis 2000, il a accordé le statut de réfugié à environ 16 000 Colombiens et, selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 50 000 Colombiens seraient entrés en Équateur par la frontière nord et auraient besoin d'une protection internationale.

L'Équateur est le pays d'Amérique latine qui accueille le plus grand nombre de réfugiés colombiens. Pour faire face à cette situation, il a institué des règles et des

* Les pièces jointes peuvent être consultées auprès du Secrétariat.

procédures précises pour le traitement des demandes d'asile. Le statut de réfugié n'est accordé qu'à ceux qui répondent aux critères établis par le droit équatorien et le droit international.

Par ailleurs, environ 500 000 immigrants colombiens vivent en Équateur.

Cette hospitalité coûte très cher au pays, qui ne reçoit aucune aide financière ou technique à cette fin. L'adoption des mesures de contrôle a nécessité de forts investissements en ressources humaines, économiques et infrastructurelles pour doter les institutions nationales des moyens de faire face à cette situation délicate et récurrente.

Étant donné l'importance de la question des migrations, l'Équateur s'est employé à mettre au point des documents de voyage sécurisés et fiables. Ainsi, dans le cadre d'un accord de coopération avec le Gouvernement canadien et l'Organisation internationale pour les migrations (OMI), il a mis en place dès 2004 un système avancé d'impression de passeports, qui est connecté aux consulats équatoriens à travers le monde et aux services nationaux compétents et qui facilite la vérification des dates et la délivrance des documents de voyage. Actuellement, le passeport équatorien comporte 23 caractéristiques techniques anticontrefaçon, conformément aux normes internationales. L'utilisation de la technologie biométrique est prévue pour les prochains mois.

La délivrance des passeports et le contrôle de tout le système correspondant relèvent du Ministère des relations extérieures, du commerce extérieur et de l'intégration; le système est régulièrement révisé et actualisé.

L'Équateur a également fait installer des dispositifs informatiques dans ses ports et aéroports et renforcé sa coopération avec les organisations internationales, comme INTERPOL, afin d'échanger avec elles des informations sur les déplacements des personnes soupçonnées de faire partie de groupes criminels transnationaux, et de lutter contre le trafic international d'armes, d'explosifs, de matières dangereuses et de précurseurs chimiques.

Les organes de sécurité du pays tiennent à jour la liste récapitulative des personnes et entités associés à Al-Qaida ou aux Taliban.

Pour ce qui est de la sécurité des transports, l'Équateur observe les règles et principes internationaux de sécurité aérienne et maritime.
